



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*Handwritten mark*

## MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

*Handwritten mark*

### QUESTIONS ET REPONSES SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

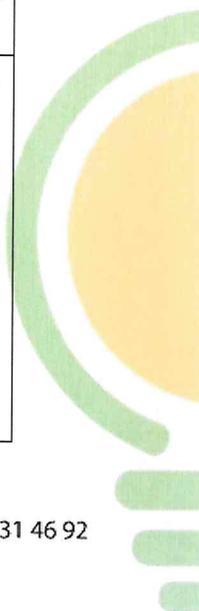
#### SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LA GESTION DES DECHETS IDENTIFIES PAR L'ETUDE HAZARDOUS MATERIALS PP6-COM-ESP-02

#### BULLETIN #1

AO N°: RFP/PP6-COM-ESP-02			
Date de publication : 28 JANVIER 2020			
Date de remise des propositions : 28 FEVRIER 2020			
N° d'ordre	REFERENCE au DAO	QUESTIONS DES CONSULTANTS	REPONSES DE MCA-BENIN II
1.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Rapports d'étude	Serait-il possible d'obtenir toutes les informations relatives aux déchets objet du marché si l'on s'en réfère à cet extrait du DAO Vol 2, page 29 : « Tel que mentionné précédemment à la section II.4, une série de rapports (études d'Antea) est mise à la disposition du Prestataire pour décrire les différentes matières qu'elle aura à gérer. » Serait-il possible d'obtenir ces rapports ?	Oui. Les livrables seront mis à votre disposition à titre d'information. MCA-Bénin II n'accepte et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit qui pourrait être lié au contenu de ces rapports.



2.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Déchets PCB	<p>Existe-il des transformateurs qui peuvent être considérés hors gabarit ? Par hors gabarit, il est entendu que le transformateur ne puisse rentrer dans un conteneur 40' et qu'il faille utiliser un conteneur 'open top'.</p> <p>Sans que cela soit engageant pour l'autorité contractante, quelle est le degré de probabilité que les 209 transformateurs contiennent un taux de PCB dans les huiles supérieur à 50 ppm ?</p>	<p>Il y a seulement 2 transformateurs de puissance, potentiellement hors gabarit, qui seront retirés dans le cadre du projet : 1 à Védoko et éventuellement 1 à Sèmè (le poste de Sèmè est en option dans le marché Postes). Toutefois, ces deux transformateurs ont déjà été échantillonnés et ils ne contiennent pas de PCB. La seule possibilité qu'ils aient à être expédiés à l'étranger serait dans le cas où un de ces transformateurs soit déclaré hors d'usage et qu'il n'y ait pas de filière acceptable au Bénin pour en disposer, car les huiles sans PCB sont quand même des déchets dangereux; bien que cette possibilité ait été considérée dans le DAO de l'opérateur Hazmat, la probabilité que ceci survienne apparaît très faible.</p> <p>Il y a aussi la possibilité que le retrait d'un autre transformateur de puissance, non prévu dans le DAO Poste, soit requis, dans quel cas il y a probabilité que ce transformateur n'ait pas été échantillonné par ANTEA et risque qu'il contienne des PCB. Une restructuration de l'étendue des services sera nécessaire à ce moment.</p>
3.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – SF6	Serait-il possible d'obtenir des photos des bouteilles de SF6 objet du marché ?	La gestion du SF6 par l'entreprise de gestion des matières dangereuses sera requise si les entrepreneurs démantèlent des équipements contenant des SF6 ou si ces entrepreneurs génèrent des gaz SF6 résiduels non réutilisables dans le cadre de leurs travaux. Nous n'avons pas pour le moment d'information sur les quantités de gaz SF6 qui devront être retirées sans pouvoir être réutilisées, ni sur les gabarits exacts des bouteilles de ce gaz qui seraient utilisées par les entrepreneurs dans ces cas.



4.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Partenaire local	La société est disposée à fournir ses services en matière de logistique internationale, de notification transfrontalière et de traitement sur l'ensemble des déchets. Existe-il des acteurs locaux qui souhaiteraient se lier à ladite société dans cette optique de collaboration ?	Il revient à la société de faire des recherches dans ce sens en vue de constituer une relation d'associés conjoints ou de sous-traitance.
5.	Volume I, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres – Date limite de soumission des Offres	Serait-il possible de proroger la date de soumission des offres de 30 jours ?	Oui. Le délai de remise des offres est prorogé d'un mois. Un addendum est fait au Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
6.	Volume I, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres – Date limite de soumission des Offres	Serait-il possible de proroger la date de soumission des offres de 45 jours ?	Non. Le délai de remise des offres est prorogé d'un mois. Un addendum est fait au Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
7.	Volume I, Budget estimatif	Y-a-il un budget estimatif pour le marché ?	Il y a en effet un budget estimatif mais qui n'est pas publié..
8.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Analyse	L'analyse est-elle laissée à la charge de MCA-Bénin II ?	L'Entreprise doit fournir tous les services d'analyses, incluant ceux en laboratoire, et elle doit s'adjoindre à cet effet les services d'un laboratoire dûment accrédité, conformément aux exigences du DAO.
9.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Solution de traitement alternatif	Est-il possible de proposer une alternative (exemple : proposer le traitement des terres polluées, en ayant connaissances des données) ? Nous sommes spécialisés dans les travaux de décontamination. Nous aurions	Cette option a déjà été envisagée mais n'a pas été retenue pour différentes raisons, notamment le fait que l'échéance du projet est fixe et que le niveau de contamination de la majorité des volumes de sols en excès ne sera connu qu'après échantillonnage et analyse par l'Entreprise.



		souhaité proposer une solution de décontamination des sols pollués plutôt qu'une solution d'enfouissement.	Par ailleurs, il est à noter que, tel que mentionné dans le DAO, l'aménagement de la cellule d'enfouissement ne fait pas partie des prestations.
10.	Volume II, Section V, Spécifications des Services	Serait-il possible de scinder le marché en deux lots ? Un lot pour le traitement des terres polluées et un lot pour l'analyse ?	<p>1) Si la question ne concerne que le volet du DAO qui touche les sols, et qu'elle vise la possibilité de faire des lots différents pour d'une part a) la gestion des sols (constitution des piles, recouvrement des piles avec membranes, mouvements de sols sur les sites de stockage, gardiennage, suivi environnemental des sites, etc.), et d'autre part b) l'échantillonnage et l'analyse : non, le marché ne peut être scindé de cette façon.</p> <p>2) Si la question vise la possibilité de faire des lots différents pour d'une part a) les matières dangereuses et b) les sols (en excès, potentiellement contaminés, contaminés) : oui, un allotissement est possible.</p>

Cotonou, le 26 février 2020

Pour le Coordonnateur National & p.o.  
 Directeur des Opérations Chargé de l'intérim


Joël AKOWANOU

